

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 01 DECEMBRE 2016

DELIBERATION N°CC/2016.00533

**SERVICE PUBLIC DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE
SUR LES COMMUNES DE SAINT-HEAND ET FONTANES - APPROBATION DU
PRINCIPE DE LA DELEGATION DU SERVICE PUBLIC**

Le Conseil Communautaire a été convoqué le 25 novembre 2016

Nombre de membres en exercice : 131

Nombre de présents : 97

Nombre de pouvoirs : 20

Nombre de voix : 117

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Jennifer BONJOUR, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER, M. Olivier BROUILLOUX, Mme Laurence BUSSIÈRE, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. Denis CHAMBE, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Jacques CHARROIN, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Patricia CORTEY, Mme Joëlle COUSIN, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marie-Pascale DUMAS, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Annick FAY, M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, Mme Nicole FOREST, M. Luc FRANCOIS, M. André FRIEDENBERG, Mme Michelle GALLAND, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Rémy GUYOT, M. Raymond JOASSARD, Mme Christiane JODAR, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, Mme Marie-Josèphe LAULAGNET, M. Yves LECOCQ, Mme Eliane LEGROS, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, Mme Babette LUYA, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON, Mme Caroline MONTAGNIER, Mme Catherine NAULIN, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Jean-Marc PANGAUD, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Fabienne PERRIN, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT,

REÇU EN PREFECTURE

Le 12 décembre 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20161017-D20160053310-DE

DATE D'AFFICHAGE :20161212

Mme Christiane RIVIERE, Mme Annick ROATTINO, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Christine ROUX, Mme Monique ROVERA, Mme Janine RUAS, M. Lionel SAUGUES, M. Jean-Claude SCHALK, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, M. Joseph SOTTON, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, Mme Sylvie THIZY, M. Gilles THIZY, Mme Lucie THOMAS, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Daniel TORGUES, M. Stéphane VALETTE, M. Alain VERCHERAND, Mme Anne-Françoise VIALLO, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Pouvoirs :

Mme Michèle BISACCIA donne pouvoir à M. Jean-Michel PAUZE,
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Christiane JODAR,
Mme Catherine CHAPRON donne pouvoir à M. Joseph SOTTON,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Marie-Eve GOUTELLE,
Mme Suzanne CHAZELLE donne pouvoir à M. Christian JULIEN,
M. Paul CORRIERAS donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,
Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO donne pouvoir à Mme Brigitte MASSON,
Mme Marie-Dominique FAURE donne pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY,
M. Daniel JACQUEMET donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,
M. Marc JANDOT donne pouvoir à M. Gilles PERACHE,
M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. Rémy GUYOT,
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à M. Georges ZIEGLER,
Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT donne pouvoir à Mme Anne-Françoise VIALLO,
M. Julien LUYA donne pouvoir à Mme Babette LUYA,
Mme Nathalie MATRICON donne pouvoir à M. Luc FRANCOIS,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Yves PARTRAT,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Marc ROSIER donne pouvoir à Mme Annick ROATTINO,
M. Gérard TARDY donne pouvoir à Mme Eliane LEGROS,
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à M. Claude LIOGIER

Membres titulaires absents excusés :

M. Michel BEAL, Mme Nora BERROUKECHE, M. Henri BOUTHEON,
Mme Hélène BRUYERE, M. Marc CHAVANNE, M. Gabriel DE PEYRECAVE,
M. Roland GOUJON, Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Laurence JUBAN,
Mme Pascale MARRON, Mme Stéphanie MOREAU, M. Florent PIGEON,
Mme Joelle RICARD, M. Maurice VINCENT

Secrétaire de Séance :

Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 01 DECEMBRE 2016

SERVICE PUBLIC DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE SUR LES COMMUNES DE SAINT-HEAND ET FONTANES - APPROBATION DU PRINCIPE DE LA DELEGATION DU SERVICE PUBLIC

La gestion du service public de production et de distribution d'eau potable de la commune de Saint-Héand est actuellement confiée à la société ALTEAU, par un contrat de délégation de service public entré en vigueur le 1^{er} janvier 2005 et arrivant à échéance le 31 décembre 2017.

La gestion du service public de production et de distribution d'eau potable de la commune de Fontanès est actuellement confiée à la société ALTEAU, par un contrat de délégation de service public entré en vigueur le 1^{er} juillet 2006 et arrivant à échéance le 30 juin 2018.

Une étude a montré l'impact favorable du regroupement de ces deux services.

Le Conseil de Communauté est appelé à se prononcer sur le choix du mode de gestion du service public de production et de distribution d'eau potable des communes de Fontanès et Saint-Héand qui entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2018 (avec une intégration décalée de 6 mois de la commune de Fontanès) au vu du rapport établi en application de l'article L1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) sur le principe de la délégation de service public joint en annexe à la présente délibération.

Dans le cadre juridique déterminé par les articles L1411-4 et L2221-3 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au choix du mode de gestion et au regard :

- de l'avis favorable du Comité Technique rendu le 19 octobre 2016,
- de l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) du 20 octobre 2016 dont la saisine a été autorisée par délibération du Conseil de Communauté du 29 septembre 2016,
- des prestations et investissements attendus du délégataire, décrits dans le rapport annexé.

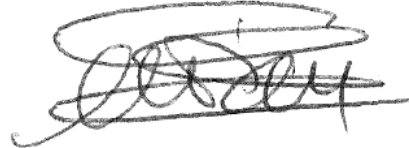
Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- **prend acte des avis motivés de la Commission Consultative des Services Publics Locaux et du Comité Technique,**
- **approuve le principe de la délégation du service public de distribution d'eau potable par voie d'affermage pour une durée de 4 ans et 9 mois (avec intégration décalée de 6 mois de la commune de Fontanès) dont les caractéristiques figurent dans le rapport joint en annexe à compter du 1^{er} janvier 2018,**

- autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à lancer et à mener la procédure prévue par les dispositions des article L1410-1 et suivants, R.1410-1 et suivants, L1411-1 et suivants et R1411.1 et suivants du CGCT renvoyant à l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession et au décret n°2016-86 du 1^{er} février 2016 relatif aux contrats de concession et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité à signer toute pièce permettant une résolution satisfaisante de cette affaire.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU